

Université de la Polynésie française



Département Sciences –Technologie et Santé

Organisation des enseignements et réglementation du concours de la Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES) et année préparatoire aux concours paramédicaux

Année universitaire 2018- 2019

Le mot de la responsable pédagogique

La Première Année d'études Communes aux Etudes de Santé (PACES) et aux concours paramédicaux est une année universitaire difficile, exigeante, sanctionnée par des concours.

L'inscription en PACES vous permet de préparer quatre concours santé : **Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique**. L'inscription au concours d'accès des instituts paramédicaux est obligatoirement associée les deux premières années à une inscription en PACES. Les concours paramédicaux vous donnent accès aux Instituts d'Aquitaine ayant passé convention avec l'Université de Bordeaux et avec l'Université de la Polynésie Française. Il s'agit des instituts **d'Ergothérapie, de Psychomotricité, de Kinésithérapie et de Manipulateur en Electroradiologie Médicale**.

Chaque concours est indépendant et s'appuie sur des enseignements communs et des enseignements spécifiques. Le premier semestre est commun pour tous. Le second semestre comporte des enseignements communs et des enseignements spécifiques. L'orientation vers un ou plusieurs concours se fera au début du second semestre. **Une procédure de réorientation obligatoire pour les étudiants ayant les résultats les plus bas est mise en place à la fin des premier et second semestres.**

Le nombre de places pour chaque concours santé est défini par un **numerus clausus** national défini chaque année. Ce **numerus clausus** n'est pas connu à la rentrée universitaire, il nous est transmis généralement dans le courant du premier semestre. Pour les **instituts paramédicaux** nous disposons de **deux places** dans chaque institut. Les métiers paramédicaux offrent de belles perspectives d'exercice et les concours d'accès s'avèrent plus accessibles que ceux des concours santé.

Le Centre d'Orientatoin, des Stages et de l'Insertion Professionnelle (COSIP) peut vous aider à construire votre parcours de formation et, si besoin, à trouver des passerelles en cours ou en fin de PACES.

Une nouveauté cette année, un soutien vous sera proposé grâce à du tutorat assuré par des étudiants bordelais via notre plateforme numérique Espadon.

Bienvenue à l'UPF en vous souhaitant courage, persévérance et réussite !

Dr Nelly Schmitt

Université de la Polynésie française
Département des Sciences –Technologies - Santé

Directeur : M. Benoît STOLL - Maître de Conférences

Responsable PACES:
Mme N. SCHMITT Maître de Conférences - Tél : 40-866-478
e-mail : nelly.schmitt@upf.pf
Bureau : bâtiment D bureau 153

SOMMAIRE

-Calendrier.....	p 5
-Calculatrices autorisées	p 5
-Maquette.....	p 7
-Programme des enseignements.....	p 10
➤ Semestre 1 enseignements communs	p 10
➤ Semestre 2 enseignements communs	p 15
➤ Semestre 2 enseignements spécifiques	p 18
➤ Semestre 2 programme spécifique paramédicaux.....	p 20
-Organisation et réglementation du concours	p 23
➤ Modalités pratiques des épreuves du concours.....	p 24
➤ Modalités d'inscription et redoublement.....	p 25
➤ Coefficients attribués aux différentes UE	p 31
➤ Durée des épreuves	p 32

Calendrier PACES 2018-2019

Accueil et présentation : 27 août 2018

1-ENSEIGNEMENTS :

du lundi 27 août au samedi 1 décembre 2018

du lundi 7 janvier au samedi 13 avril 2019

2-CONCOURS :

décembre.....du 10 au 14 décembre 2018

avril - mai.....du 23 au 30 avril 2019

3- VACANCES UNIVERSITAIRES :

du lundi 8 octobre au dimanche 14 octobre 2018

du lundi 17 décembre 2017 au lundi 7 janvier 2019

du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019

Calculatrices autorisées lors des épreuves de chimie (UE1A), organisation des appareils et des systèmes (UE3A) et évaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé (UE4)

Marque CASIO

Modèles :

fx-82MS

fx- 92 spéciale collège

Marque Texas Instrument (TI)

Modèle :

TI-Collège Plus

Affichage d'information

Tout au long de l'année universitaire, des informations relatives à l'emploi du temps sont consultables sur le site www.upf.pf, pensez à le consulter régulièrement. Des documents pédagogiques ainsi que des annonces vous seront communiquées via le site Espadon : www.espadon.pf

Tutorat via la plateforme ESPADON

Un tutorat entièrement gratuit est réalisé par les étudiants bordelais. Des QCM et un forum vous seront proposés.

Une simple inscription **obligatoire** au tutorat sera requise pour pouvoir y accéder. **Date limite d'inscription est fixée au 15 septembre 2018. L'inscription au tutorat n'est pas compatible avec une inscription en prépa privée. Il vous sera demandé de signer une attestation sur l'honneur en ce sens.**

Pour vous inscrire il faut envoyer un mail à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Mail de contact avec les étudiants bordelais : tutorat.sante.tahiti@gmail.com

le tutorat possède également son site internet :

<https://tutoratsantetahiti.wixsite.com/accueil>

ENSEIGNEMENTS DE PACES 2018-2019

MAQUETTE

(Les ECTS sont donnés à titre indicatif dans la perspective de la réforme LMD)

PREMIER SEMESTRE UE communes

N° UE	Intitulé de cours	CM	TD	ECTS
UE1A	Atomes et biomolécules : chimie physique et organique	21h30	4h30	3
UE2A	La cellule et les tissus	45h	10h30	6
UE3A	Organisation des appareils et des systèmes : Bases physiques des méthodes d'exploration	40h	6h	6
UE4	Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé	23h	4h30	4
UE7	Santé, Société, Humanité	56h	3h	9
UE6	Initiation à la connaissance du médicament	34h	1h30	4
Total		218h	30h	32

SECOND SEMESTRE UE communes

UE1B	Biomolécules – Génome – Bioénergétique - Métabolisme	52h	12h00	8
UE2B	La cellule et les tissus	30h	3h	5
UE3B	Organisation des appareils et des systèmes : Aspects fonctionnels	28h	9h	5
UE5	Organisation des appareils et des systèmes : Aspects morphologiques et fonctionnels généraux	30h	3h00	4
Total		140h	27h	22

SECOND SEMESTRE UE spécifiques**UESp1 Maïeutique total ECTS 10**

UE8s	Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin Unité foeto-placentaire	20h	4h30	6
------	---	-----	------	---

UESp2 Médecine total ECTS 10

UE9s	Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin Organogenèse	20h	3h	6
------	--	-----	----	---

UESp3 Odontologie total ECTS 10

UE10s	Morphogenèse et anatomie crano-faciale et cervicale	20h		6
-------	---	-----	--	---

UESp4 Pharmacie total ECTS 10

UE11s	De la molécule au médicament	20h00	6h00	6
-------	------------------------------	-------	------	---

UE Spécifiques Paramédicaux**UESp5 kinésithérapie total ECTS 10**

UE12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	16h	1h30	3
UE16sp	Kinésithérapie	17h		3

UESp6 psychomotricité total ECTS 14

UE12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	16h	1h30	3
UE15sp	Psychomotricité	16h		3

UESp7 ergothérapie total ECTS 14

UE12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	16h	1h30	3
UE14sp	Ergothérapie	16h		3

Tableau 1 UE d'enseignement à suivre en fonction du choix de filière

	Médecine	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	Kiné	Ergo	Psychomot
UE1A	x	x	x	x	x		
UE2A	x	x	x	x	x	x	x
UE3A	x	x	x	x	x		x
UE4	x	x	x	x	x	x	x
UE6	x	x	x	x	x	x	x
UE7	x	x	x	x	x	x	x
UE1B	x	x	x	x	x		
UE2B	x	x	x	x	x	x	x
UE3B	x	x	x	x	x		x
UE5	x	x	x	x	x	x	x
UE8s				x			
UE9s	x						
UE10s		x					
UE11s			x				
UE12sp					x	x	x
UE14sp						x	
UE15sp							x
UE16sp					x		

PROGRAMME GENERAL DES ENSEIGNEMENTS

Les contenus sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés

➤ SEMESTRE 1 UE communes

UE 1A : Atomes et biomolécules

Intervenants : Mme Soulet, M. Teai, 21h30 CM + 4h30 TD

I- Chimie physique CM : 11h30 TD : 3h

Les atomes

Les liaisons chimiques et les interactions moléculaires

1^{er} principe de thermodynamique – Notions de thermochimie

2^{ème} et 3^{ème} principes de thermodynamique

Equilibres et réactivité chimique

II- Chimie organique CM : 10h TD : 1,5h

Nomenclature chimique/ Isométrie

Les propriétés électroniques des liaisons chimiques

Les réactifs et réactions en chimie organique

Les alcools/ les amines

Les dérivés carbonylés : aldéhydes – cétones/ les acides carboxyliques et dérivés

Les acides aminés / les oses

UE 2 A : La cellule et les tissus

Intervenants : Mme. Schmitt, Mme Chevret, M. Poglio 45h CM + 10,5h TD

Objectifs pédagogiques :

-Connaître la structure et la fonction des principaux composants de la cellule eucaryote permettant d'appréhender les conditions d'expression et de régulation du programme cellulaire

-Connaître les principales étapes de développement de l'embryon humain (organogenèse, morphogenèse)

-Connaître la structure de principaux tissus

-Savoir décrire les principales méthodes d'étude des cellules et des tissus

1- Biologie de la reproduction – Embryologie des 4 premières semaines Mme Chevret CM : 14h TD : 3h

Gamétogénèse, Fécondation, Procréation Médicale Assistée, méthodes contraceptives, Segmentation, Implantation, Transformation du blastocyste, gastrulation, délimitation de l'embryon, cellules souches embryonnaires et adultes

2- Structure générale et programme fonctionnel de la cellule, Mme Chevret, M. Poglio CM : 14h TD : 4h30

Introduction à la biologie cellulaire, Membrane plasmique, Systèmes endomembranaires, Trafic intracellulaire, Molécules de surface, contacts membranaires, relations avec la matrice extra-cellulaire, Cytosquelette, Migration-domiciliation

3- Structure générale et programme fonctionnel de la cellule (suite) Mme. Chevret, Mme Schmitt CM : 17h TD : 3h

Chromatine et chromosomes, Noyau, Mitochondries et peroxysomes, Communication cellulaire, Division – prolifération, Différenciation, Apoptose

UE 3 A : Organisation des appareils et des systèmes : bases physiques des méthodes d'exploration

Intervenants : Mme Bordenave, M. Teai, M. Richaud, M. Ulmer, M. Ortega CM : 40h TD : 6h

1- Etats de la matière et leur caractérisation M. Teai CM : 4h TD : 1h30

Liquides, gaz, solides
Changements d'état, pression de vapeur
Propriétés colligatives : osmose, cryométrie, ébulliométrie

2- Méthodes d'étude en électrophysiologie jusqu'à l'électrocardiogramme (ECG) M. Richaud, M. Ulmer CM : 4h TD : 1h30

Notions de base : forces, énergie, potentiel
Electrostatique, électrocinétique et dipôle électrique pouvant déboucher sur des techniques de mesure des potentiels électriques tels que les potentiels imposés, l'électrophorèse
L'électrocardiogramme

3- Les très basses fréquences du spectre électromagnétique M. Ortega CM : 3h

Bases : magnétostatique et ondes électromagnétiques
Les radiofréquences et leur utilisation en RMN

4- Le domaine de l'optique M. Ortega CM : 5h

Nature et propriétés de la lumière : dualité ondes-particules
Les lois de propagation, diffusion et diffraction de la lumière
Bases sur le rayonnement laser

5- Rayons X et gamma et rayonnements particuliers Mme Bordenave CM : 11h TD : 1h30

Nature et propriétés des REM
 Principales caractéristiques des rayonnements
 Interaction avec la matière : effet photo-électrique, diffusions, matérialisation
 Détection

6- Rayonnements particuliers Mme Bordenave CM : 13h TD : 1h30 (commun avec sous-module 5)

Interactions avec la matière vivante
 Bases de la dosimétrie et radioprotection
 Utilisations thérapeutiques

UE 4 : Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé

Intervenants : M. Adam, Mme Lutringer CM : 23h TD : 4h30

Statistique descriptive
 Fluctuation échantillonnage – Estimation
 Loi de probabilités conditionnelles
 Test paramétriques – Test du Khi-2
 Tests non paramétriques
 Epidémiologie
 Généralités en métrologie
 Corrélation régression
 Notions mathématiques de base

UE 6 : Initiation à la connaissance du médicament
Intervenant : M. Dupire CM : 34h TD : 1h30

Cours 1 : Histoire du médicament
Cours 2 : Définition et statut du médicament et des autres produits de santé
Cours 3 : Structures de régulation du médicament
Cours 4 : Circuits de distribution du médicament
Cours 5 et 6 : Devenir du médicament dans l'organisme – Pharmacocinétique
Cours 7 et 8 : Cibles, mécanismes d'action et quantification des effets
Cours 9 : Evaluation de la sécurité des médicaments dans le cadre du dossier d'AMM
Cours 10 : Médicaments et sociétés : les grands bouleversements
Cours 11 : Identification de cibles et de molécules à visée thérapeutique, développement pré-clinique
Cours 12 : Etudes cliniques
Cours 13 : Production du médicament
Cours 14 : Prescriptions : aspects réglementaires et médicaux
Cours 15 : Bon usage du médicament – Iatrogénèse médicamenteuse
Cours 16 : Pharmacovigilance
Cours 17 : Pharmaco-épidémiologie
Cours 18 : Aspects sociétaux et économiques du médicament pharmaco-économie

UE 7 : Santé, société, humanité

Intervenants : M. Bauduer, M. Regnier, M. Detrun, M. Cojan, M. Favro CM : 56h TD : 3h

1- Anthropologie M. Régnier CM : 12h

-L'approche des sociétés et des cultures :

Comment questionne-t-on les tensions entre « individu », « société », « culture » ?

Quelques points de méthodologie pour travailler les tensions entre le singulier et le collectif

-Le corps : approche de ses dimensions sociales :

Penser la « socialisation du biologique »

Questionner les formes de contrôle et de régulations des corps individuels

-La maladie : une réalité multidimensionnelle

La question du sens attribué aux événements perturbateurs : se « représenter » ce qui nous affecte, pour élaborer des conduites

Maladies et culture : analyse de quelques interactions

-Les soins : des savoirs scientifiques, des rapports sociaux, des significations culturelles :

La « fabrique » des connaissances et des pratiques ordinaires de soin

Les représentations de l'autre, dans la relation de soin

2- Psychologie de la santé M. Favro CM : 18h TD : 3h

Evolution des conceptions relatives aux déterminants psychosociaux de la santé et de la maladie :

-Contribution du modèle psychanalytique

-Contribution du modèle psychosomatique

-Contribution du modèle biologique

-Contribution de la psychologie de la santé : approche transactionnelle du stress

-Le concept de stress et ses méthodes d'évaluation

-Psychopathologie du stress : névrose traumatique et Etat de Stress Post-Traumatique

-Les déterminants biopsychosociaux de la santé et de la maladie (facteurs protecteurs et pathogène

3- Santé Publique M. Cojan CM : 10h

- santé, santé publique:

- la réglementation

- l'éthique et la déontologie

- le système de santé

- le système de soins

- la protection sociale

- les comptes de la santé

**4- l'Homme dans son environnement, pathologies spécifiques et Ethique médicale M. Detrun
CM : 9h**

Le rhumatisme articulaire aigu (RAA)
La ciguatera
La filariose
la dengue
l'obésité
Ethique médicale
Règles de bonne conduite en milieu hospitalier (à respecter pour les premiers stages)
Rythmes biologiques et sommeil
Déontologie médicale

5-L'histoire des sciences de la santé M. Bauduer, M. CM : 7h

- Quelques grandes avancées dans l'histoire de la médecine (2h)
- Les maladies au travers de l'art et de la paléopathologie (2h)
- Une brève histoire de la génétique (2h)
- La médecine de l'Egypte ancienne (1h)

➤ SEMESTRE 2

➤ UE communes

UE 1B : Biomolécules, génome, bioénergétique, métabolisme, Méthode d'étude et analyse du génome**Intervenants : M. Dupire, Mme Lopes 52h CM + 12h TD**

- I- Biochimie métabolique et structurale M. Dupire 26h CM et 6h TD**
 Introduction générale
 Peptides et protéines
 Enzymologie
 De la structure à la fonction : le modèle de l'hémoglobine
 Structure des glucides
 Rôle central de l'ATP dans l'énergétique cellulaire
 Catabolisme glucidique, néoglucogenèse
 Métabolisme du glycogène
 Structure des lipides
 Métabolisme lipidique
 Cycle de Krebs et oxydations phosphorylantes
 Régulation hormonale du métabolisme énergétique en fonction de l'état physiologique
- II- Le génome- Sa structure – Son expression Mme Lopes 18h CM et 3h TD**
 Structure et organisation fonctionnelle du noyau cellulaire
 Les acides nucléiques
 Organisation, évolution et fonction du génome humain
 Les chromosomes, le caryotype et ses anomalies
 Bases moléculaires des modes de transmission héréditaire
- III- Méthodes d'étude et analyse du génome Mme Lopes 8h CM et 3h TD**
 -La séparation des acides nucléiques, enzymes et manipulation de l'ADN recombinant -
 L'amplification et le clonage.- Les techniques générales d'étude du génome humain normal et pathologique - Les principes de la biotechnologie -L'isolement et la manipulation des gènes.

 -Applications médicales des méthodes d'étude du génome au diagnostic des maladies constitutionnelles et acquises.

 -Les méthodes de transfert de gènes. Les applications médicales et pharmaceutiques du transfert de gènes.

 -La bioinformatique et l'analyse du génome et de son expression : utilisation des banques de données, analyse et annotation des séquences, génomique, transcriptomique, protéomique

UE 2 B : La cellule et les tissus**Intervenants : Mme Leibreich, Mme Pelluard****30h CM + 3h TD**

4- Méthodes d'études. Structure et fonctions des tissus fondamentaux CM : 3h

Méthodes d'études, techniques de marquages cellulaire ou tissulaire

5- Structure et fonctions des tissus fondamentaux et de la reproduction CM : 27h

Les épithéliums

Les tissus conjonctifs et adipeux

Les tissus squelettiques

L'hématopoïèse et le tissu sanguin

Les tissus musculaires

Les tissus nerveux

Organes génitaux (Mme Pelluard)

Placenta et annexes (Mme Pelluard)

UE 3 B : Organisation des appareils et des systèmes : aspects fonctionnels**Intervenants : M. Guehl, M. Teai, Mme Dabadie, Mme Bordenave CM : 28h TD : 9h****1- Régulation du milieu intérieur et des espaces hydriques et thermo-régulation M. Guehl****CM : 8h TD : 3h****2- pH et équilibre acido-basique CM : 5h TD : 3h**

Potentiel électrochimique (M. Teai)

Définition, mesure du pH, courbes de titration (M. Teai)

Effet tampon, tampons ouverts et fermés (M. Guehl)

Applications au diagramme de Davenport (M. Guehl)

3- Circulation des fluides physiologiques Mme Dabadie, Mme Bordenave CM : 6h

Mécanique des fluides

Tension superficielle

Propriétés dynamiques : fluides parfaits, fluides réels, viscosité

Applications à l'hémodynamique

4- Transports membranaires M. Guehl CM : 9h TD : 3h

Perméabilité, loi de Fick, filtration

Relation de Nernst, équilibre de Donnan, potentiels de membrane

Mobilité ionique, conductivité

Transport passif, facilité et actif

Transmission neuromusculaire

UE 5 : Organisation des appareils et des systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels généraux

Intervenants: M. Vital, M. Midy CM : 30h TD : 3h

1. Définition, squelette
2. Articulations, muscles, membre thoracique (1)
3. Le membre thoracique (2)
4. Le membre thoracique (3) et le membre pelvien (1)
5. Le membre pelvien (2) et la marche
6. Le rachis La tête et le cou (1)
7. La tête et le cou (2)
8. La tête et le cou (3)
9. Le système nerveux central (1)
10. Le système nerveux central (2) et périphérique (1)
11. Le système nerveux périphérique (2) et autonome, appareil respiratoire
12. Le cœur et l'appareil circulatoire
13. L'appareil uro-génital
14. L'appareil digestif

➤ **UE spécifiques**

UE 8s : Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin –Unité foeto-placentaire (Maïeutique)

Intervenants : M. Midy et Mme Williams CM : 23h TD : 4h30

Anatomie du Pelvis Organes génitaux M. Midy (12h CM et 3h TD)

- Bassin :
 - Ostéologie arthrologie du pelvis
 - Myologie du pelvis – périnée - anatomie fonctionnelle
 - Vascularisation innervation du pelvis
- Appareil génital masculin :
 - Testicules-vésicules séminales-prostate
 - Corps érectiles
- Appareil génital féminin :
 - Utérus-vagin
 - Annexes-seins

Unité foeto-placentaire Mme Williams (11h CM et 1h30 TD)

Les grossesses multiples
 Le développement placentaire
 La circulation placentaire
 La circulation foetale
 Le liquide amniotique
 Le placenta barrière et glande endocrine

UE 9s : Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin (commun avec UE8s) – Organogenèse (Médecine)

Intervenants : Mme. Leibreich et M. Midy CM : 20h TD : 4h30

Anatomie du Pelvis Organes génitaux M. Midy (idem UE8s) (12h CM et 3h TD)

- Bassin :
 - Ostéologie arthrologie du pelvis
 - Myologie du pelvis – périnée - anatomie fonctionnelle
 - Vascularisation innervation du pelvis
- Appareil génital masculin :
 - Testicules-vésicules séminales-prostate
 - Corps érectiles
- Appareil génital féminin :
 - Utérus-vagin
 - Annexes-seins

Organogenèse Mme Leibreich (8h CM et 1h30 TD)

- Mécanismes généraux et bases de l'organogenèse
- Histogenèse et cytogenèse du système nerveux
- Organogenèse de la face, des membres, de l'intestin primitif, de l'appareil cardiovasculaire et de l'appareil urinaire
- Organogenèse de l'appareil génital ; différenciation sexuelle normale et pathologique

UE 10s : Morphogenèse et Anatomie crano-faciale et cervicale (Odontologie)**Intervenant : M. Ella Nguema, M. Thébaud, M. Coutant CM : 20h**

- Les crêtes neurales : origines et devenir
- Formation et évolution des arcs pharyngés chez l'Homme
- Formation du squelette crânio-facial
- Ostéologie tête et cou
- Odontogenèse et Amélogénèse
- Edification radriculaire et formation du parodonte
- Eruption dentaire et dentinogenèse
- Cavité buccale
- Arthrologie et Myologie de la tête et du cou, rachis cervical
- Vaisseaux et viscères de la tête et du cou
- Nerfs-crâniens V, VII, IX, XII

UE 11s : De la molécule au médicament (Pharmacie)**Intervenants : M. Teai, M. Dupire CM : 20h TD : 6h****I- Chimie physique : M. Teai**

- Cinétique chimique
- Eléments et molécules de chimie bio-organique :
- Propriétés
- Réactivité
- Réactions spécifiques

II- Chimie organique : M. Teai

- Chimie organique :
- Les alcènes/les alcynes
- Benzène et dérivés aromatiques
- Les dérivés halogénés/ organomagnésiens

III- Galénique : M. Dupire (8h CM et 1h30 TD)

Conception et fabrication des principales formes pharmaceutiques

Formations Paramédicales

Les concours d'entrée aux instituts paramédicaux portent :

- **Au premier semestre :**
Sur la totalité des UE de la PACES
Sauf l'UE1 pour les concours Psychomotricité et Ergothérapie et l'UE3A pour Ergothérapie
- **Au second semestre :**
 - Pour le concours « Kinésithérapie » :
UE1B, UE2B, UE3B, UE5, + enseignements spécifiques paramédicaux : UE12sp, UE16sp
 - Pour le concours « Psychomotricité » :
UE2B, UE3B, UE5, + enseignements spécifiques paramédicaux : UE12sp, UE15sp
 - Pour le concours « Ergothérapie » :
UE2B, UE5 + enseignements spécifiques paramédicaux : UE12sp, UE14sp

		Kinésithérapie	Ergothérapie	Psychomotricité
UE12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	x	x	x
UE14sp	Ergothérapie		x	
UE15sp	Psychomotricité			x
UE16sp	Kinésithérapie	x		

UE 12sp : Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur (kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie)
Intervenant : M. Vital, M. Boissière CM : 16h TD : 1h30

Anatomie du complexe articulaire de l'épaule
Anatomie du coude et des articulations de la pronosupination
Anatomie du poignet et de la main

Anatomie du complexe articulaire de la hanche et du genou
Anatomie de la cheville et du pied

Anatomie descriptive de la colonne vertébrale
Anatomie fonctionnelle de la colonne vertébrale

UE 14sp : Ergothérapie (Ergothérapie)**Intervenants : ergothérapeutes de Polynésie CM : 16h**

➤ Définition, principes de base et objectifs de l'ergothérapie

- Objectifs, principes et activités de l'ergothérapeute
- Formation au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute
- Associations professionnelles

➤ Histoire et évolution de l'ergothérapie

- Histoire et développement de l'ergothérapie
- Place et limites de l'ergothérapie dans le système de soins français (Comparaison avec d'autres pays de la CEE et d'Amérique du Nord)

➤ Activité et participation : cognition – motricité - relation

- L'activité : liens entre activité et santé, activité et qualité de vie
- Interaction personne / activité / environnement
- Habitudes de vie et processus de changement
- Développement de l'indépendance et de l'autonomie, projet de vie
- Evaluation et compensation du handicap, grille GEVA
- Aide à l'insertion en milieu ordinaire de vie : accessibilité, scolarité, emploi

➤ Principaux modèles théoriques de l'ergothérapie

- Les principaux courants
- Illustrations en rééducation, réadaptation et psychiatrie

➤ Processus d'intervention en ergothérapie

- Méthodologie d'intervention en ergothérapie
- Evaluation en ergothérapie
- Illustrations pratiques

➤ Handicap : définition, évaluation (en commun avec l'UE kinésithérapie) (4h CM)

- Santé – maladie – handicap / processus de production du handicap / CIH et CIF
- Evaluation des situations de handicap
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

➤ Synthèse : personne – environnement – ergothérapie

- Préparation au concours, formation en vue du diplôme d'ergothérapeute
- Associations professionnelles

UE 15sp : Psychomotricité (Psychomotricité)**Intervenants : M. Grabot, Mme. Royer CM : 16h**

- **Deux cents ans d'histoire**
 - Le mythe
 - L'apparition
 - Dupré et la débilité motrice
 - La reconstruction et la science

- **Profession psychomotricien**
 - Psychomotricité et Psychanalyse
 - Le creuset à l'hôpital H Roussel
 - Naissance d'une profession
 - La quête d'un statut et la réglementation
 - Etat des lieux et fichier ADELI

- **Le tonus musculaire**

- **La sémiologie psychomotrice**
 - Le trouble déficitaire de l'attention avec Hyperactivité
 - Le trouble de l'acquisition de la coordination
 - Tics et syndrome de Gilles de la Tourette
 - Dystonies, syncinésies

- **Le bilan psychomoteur**

UE 16sp : Kinésithérapie (kinésithérapie)**Intervenants : ergothérapeutes locaux, M. Lozano, M. Seyres, Mme. Cazenave CM : 17h**

1- Kinésithérapie : présentation de la profession

- Histoire de la kinésithérapie
- Définition, rôles, missions et compétences
- Place de la kinésithérapie dans l'organisation de la santé publique en France et rapports avec les autres professions de santé

2- Handicap : définition, évaluation (en commun avec l'UE ergothérapie) (4h CM)

- Santé – maladie – handicap / processus de production du handicap / CIH et CIF
- Evaluation des situations de handicap
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

3- Approche fonctionnelle de l'appareil locomoteur et kinésithérapie

- Introduction et généralités en biomécanique et application au rachis
- Organisation fonctionnelle et biomécanique du membre supérieur
- Organisation fonctionnelle et biomécanique du membre inférieur

ORGANISATION ET RÉGLEMENTATION DU CONCOURS DE FIN DE PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE DES ÉTUDES DE SANTÉ (études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de sage-femme (Papeete)) ET DE L'ANNÉE PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS PARAMÉDICAUX KINÉSITHÉRAPIE, ERGOTHÉRAPIE ET PSYCHOMOTRICITÉ DE BORDEAUX

REGLEMENTATION DES EPREUVES DE CLASSEMENT DES ETUDIANTS DE FIN DE PREMIERE ANNEE COMMUNE DES ETUDES DE SANTE ET DE L'ANNEE PREPARATOIRE AUX CONCOURS PARAMEDICAUX

Vu la loi d'orientation du 12 novembre 1968 modifiée par la loi du 12 juillet 1971,

Vu la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur,

Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L. 631-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 18 mars 1992 relatif à l'organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 21 avril 1994, et l'arrêté du 30 septembre 1997 et l'arrêté du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 23 décembre 1987 modifié relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme d'Etat d'ergothérapeute, de masseur-kinésithérapeute et de psychomotricien (JO du 27 décembre 1987),

Vu l'arrêté du 11 août 1995 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987 modifié relatif à l'admission dans les écoles et instituts préparant aux diplômes d'Etat d'ergothérapeute, de masseur-kinésithérapeute et de psychomotricien (JO du 24 août 1995),

Vu les arrêtés modifiés du 25 juillet 1991 (JO du 20.08.91) et du 20 août 1991 (JO du 31.08.91) attribuant à l'Université de Bordeaux, la responsabilité d'établir une liste d'admission dans les écoles de psychomotricité, d'ergothérapie et de masso-kinésithérapie,

Vu la convention de partenariat du 26 mai 2003 signée entre l'Université de la Polynésie française et l'Université de Bordeaux, modifiée le 15 octobre 2012

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à l'organisation de la première année commune des études de santé,

Vu le Conseil d'Administration de l'UPF et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

MODALITES PRATIQUES DES EPREUVES DE CONCOURS

1. **La parution du calendrier des épreuves tient lieu de convocation**
2. Les étudiants doivent se présenter devant la salle d'examen **une demi-heure avant le début des épreuves munis de leur carte d'étudiant.**
3. **L'accès aux salles de composition** lors des épreuves écrites des concours **est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets, quel que soit le motif du retard.**
4. Tout candidat présent au début d'une épreuve ne peut pas quitter le centre d'examen avant la fin de celle-ci, sauf cas de force majeure. L'étudiant devra à ce moment-là rendre définitivement sa copie. L'épreuve est considérée comme terminée pour cet étudiant.
5. Lorsqu'un numéro de place est attribué à chaque étudiant. Les candidats vont s'asseoir à la place comportant le numéro qui leur a été attribué.
6. La carte d'étudiant doit être déposée sur la table d'examen pendant toute la durée des épreuves.
7. L'étudiant ne doit détenir aucun porte-document, cartable, sac ou matériel susceptible de contenir des cours ou informations similaires. **Les casques normalement destinés à isoler du bruit, susceptibles de contenir des informations préalablement enregistrées, sont interdits ainsi que tout support vestimentaire tels que les casquettes ou bonnets susceptibles de dissimuler des moyens d'information ou de communication. Les bouchons d'oreilles sont également proscrits. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les sacs. Tout étudiant porteur de documents en cours d'épreuve (même s'il ne les consulte pas) ou surpris en flagrant délit de communication est passible de sanctions disciplinaires.** La fraude ou tentative de fraude peut entraîner pour l'intéressé la nullité de l'épreuve et une convocation devant la section disciplinaire du Conseil de l'Université de la Polynésie française et si les faits sont avérés la nullité de l'épreuve pour l'intéressé.
8. **L'usage des calculatrices est formellement interdit à l'exception des UE1A, UE3A et UE4.**
 - a. **Les modèles de calculatrices utilisables sont indiqués au début du livret fournit aux étudiants à la rentrée universitaire.**
9. **Lors de la distribution et du ramassage des sujets, les étudiants doivent rester debout et ne tenir ni stylo, ni correcteur. S'ils contreviennent à cette règle, ils deviennent passibles de sanctions disciplinaires.**
10. **A la fin de l'épreuve les étudiants doivent poser leurs stylos, retourner leur copie face cachée et se lever.**
11. En fin d'épreuve, les étudiants remettent leur copie, cahier et/ou grille à lecture optique aux surveillants. Dans cette attente la copie doit être posée face cachée sur la table.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REDOUBLEMENT

Les étudiants ont la possibilité de s'inscrire :

- a- en PACES pour accéder en 2^{ème} année de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie de l'Université Bordeaux ou 2^{ème} année de 1^{er} cycle des études en sciences maïeutiques de la Polynésie française.
- b- à l'année préparatoire aux concours paramédicaux d'accès aux instituts de kinésithérapie, de psychomotricité, de manipulateur en électroradiologie médicale et d'ergothérapie de l'Université Bordeaux.
- c- Les étudiants choisissent, au début du deuxième semestre, l'unité ou les unités d'enseignements spécifiques correspondant à la ou aux filières de leur choix. Ils ont la possibilité de concourir en vue d'une ou plusieurs filières. (article 6 de l'arrêté du 28-10-2009 sur les études de santé)

Pour cela, **ils doivent énoncer leur choix par lettre signée à adresser au responsable pédagogique de la PACES en précisant les filières dans lesquelles ils souhaitent concourir et celles où ils renoncent à concourir au plus tard le 31 janvier 2019. En l'absence de ce choix les candidats ne pourront être classés.**

- **Le nombre d'inscriptions en PACES est limité à deux années universitaires.**
- **Toute inscription en année préparatoire aux concours paramédicaux vaut pour une inscription en PACES.**

Dans le calcul de ces deux années d'inscription entrent en compte les inscriptions dont l'annulation n'a pas été sollicitée **au plus tard le 24 septembre 2018**, le cachet de la poste ou le tampon daté de la scolarité faisant foi.

Les triplements en PACES :

Le nombre d'étudiants autorisé à tripler la PACES ne peut dépasser 8% du nombre de places attribuées réglementairement à l'établissement, en vue de l'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutique.

Le triplement est autorisé par décision du président de l'UPF prise sur proposition du directeur de département Sciences, Technologie et Santé. Une demande écrite doit donc être adressée au directeur de département avec copie au responsable pédagogique de la PACES. Les demandes doivent parvenir aux intéressés avant une date limite donnée aux étudiants au cours du second semestre.

Cette limitation ne s'applique pas aux concours paramédicaux (Kinésithérapie, Psychomotricité, Ergothérapie et Manipulateur en électroradiologie médicale).

LES EPREUVES DE CLASSEMENT POUR LES CONCOURS DE MEDECINE ET LES POURSUITES D'ETUDES

A- ÉPREUVES DE CLASSEMENT

En application de l'article L. 631-1 du code de l'Éducation, les épreuves de classement sont organisées, sous forme anonyme, au cours de la première année des études de santé. Les épreuves ont lieu sous forme d'examen terminal écrit et anonyme.

Une **première série d'épreuves se déroulent à la fin du premier semestre** et porte sur l'ensemble des enseignements reçus au cours de ce semestre.

En fonction du classement obtenu à l'issue des épreuves, les candidats peuvent être réorientés vers d'autres formations universitaires par décision du président de l'université. Le nombre de ces **réorientations** ne peut excéder **15% du nombre d'inscrits**.

Les étudiants choisissent, au début du deuxième semestre, l'unité ou les unités d'enseignements spécifiques correspondant à la ou aux filières de leur choix. Ils ont la possibilité de concourir en vue d'une ou plusieurs filières.

Les épreuves organisées à la fin du deuxième semestre portent sur les unités d'enseignement communes dispensées au cours de celui-ci et sur l'unité d'enseignement spécifique à chacune des filières.

Les étudiants ont droit, sur demande écrite adressée au président du jury avec copie à la direction de la scolarité, à la consultation de leurs copies dans la limite de 2 mois après la parution des résultats. L'étudiant qui le souhaite se voit remettre à sa demande une photocopie de sa copie d'épreuve.

B- CONDITIONS D'ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE DE MÉDECINE ET D'ODONTOLOGIE ET DE PHARMACIE ET DE 1^{ère} ANNÉE DE L'ÉCOLE DE SAGES –FEMMES

1-LE PRINCIPE :

Pour être admis en deuxième année des études médicales, pharmaceutiques ou odontologiques ou maïeutiques, les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement établie par le jury de l'UPF, à l'issue des épreuves des concours (épreuves de décembre et de mai), avant la levée de l'anonymat. Le nombre de places dans chacune des filières est fixé annuellement par arrêté ministériel publié au Journal Officiel par le *numerus clausus* attribué à l'UPF.

La composition du jury est arrêtée par le Président de l'Université de la Polynésie française.

L'absence d'un candidat à une ou plusieurs épreuves écrites est assimilée à la remise d'une copie blanche et est notée zéro. Aucun recours ne pourra être pris en compte.

2-LA LISTE DE CLASSEMENT :

A l'issue des épreuves finales, 8 classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des unités d'enseignement communes et aux unités d'enseignement spécifiques.

Une absence n'entraîne pas l'élimination automatique.

En aucun cas les candidats ne peuvent, en vue de leur classement, conserver d'une année sur l'autre le bénéfice des résultats obtenus aux épreuves de classement.

La liste de classement ainsi que le Procès –Verbal faisant suite à la réunion du jury sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sous réserve d'erreurs matérielles. Les relevés de notes peuvent être retirés à la scolarité après la parution des résultats. Ces relevés n'ont pas de caractère officiel, seules les notes avalisées par le jury font foi.

3-LE CLASSEMENT EN RANG UTILE :

Pour être admis à poursuivre des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques, sage-femme ou des études dans les écoles paramédicales, les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement correspondant à la filière choisie.

Une absence à une épreuve spécifique d'un concours empêche l'étudiant d'être classé en rang utile sur la liste de ce concours.

Les candidats positionnés au-delà d'un rang compris entre deux fois et demie et trois fois le nombre de places attribués à l'UPF, pour l'ensemble des huit (8) filières, en application des dispositions de l'article L.631-1 du code de l'Éducation, peuvent être réorientés vers d'autres formations universitaires, par décision du président de l'université.

Pour ce classement, seuls les résultats obtenus aux unités d'enseignement communes sont pris en compte selon des modalités fixées par le conseil d'administration après avis du conseil des études et de la vie étudiante.

Des dérogations aux mesures de réorientation à l'issue des semestres 1 et 2 peuvent être accordées par le Président de l'Université sur proposition du directeur de département Sciences, Technologie et Santé.

Les étudiants réorientés à l'issue du premier ou du second semestre sont autorisés à se réinscrire ultérieurement en PACES, sous réserve d'avoir validé 60 crédits dans une autre formation conduisant au grade de licence.

- a- Les candidats sont classés par ordre de mérite en fonction du total général des notes coefficientées obtenues à l'ensemble des épreuves et jusqu'à un minimum de moyenne fixé par le jury dans la limite des quotas fixés par arrêté ministériel pour chaque concours et par décision des instituts paramédicaux.
- b- Les ex-aequo sont classés suivant leur rang respectif dans les épreuves des concours (en tenant compte des coefficients des matières). Lorsqu'un départage est nécessaire, on applique les paramètres suivants dans l'ordre :
 - c- Meilleure note à :
 - o -L'UE9s pour le concours de Médecine
 - o -L'UE11s pour le concours de Pharmacie
 - o -L'UE10s pour le concours d'Odontologie
 - o -L'UE8s pour le concours de Maïeutique
 - d- En cas d'égalité : meilleure note à :
 - o -L'UE5 pour le concours de Médecine
 - o -L'UE1A pour le concours de Pharmacie
 - o -L'UE3A pour le concours d'Odontologie

- -L'UE2B pour le concours de Maïeutique
- e- En cas d'égalité, on prend la note la plus élevée de l'UE1A, puis de l'UE2A, puis de l'UE3A, puis de l'UE4, puis de l'UE7, puis de l'UE1B, puis de l'UE2B, puis de l'UE3B, puis de l'UE 5, puis de l'UE6 jusqu'au départage.

Les enseignants réunis en jury arrêtent les notes et la liste de classement de chaque concours. Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et ses décisions sont sans appel.

4- LES CONCOURS MÉDECINE OU ODONTOLOGIE OU PHARMACIE OU MAIEUTIQUE:

Les étudiants classés en rang utile au concours PACES devront faire connaître leur choix de filières et l'acceptation de la place à la date indiquée lors de l'affichage des résultats.

Passé ce délai, il ne peut plus être procédé à aucune rectification, le choix est devenu irrévocable.

L'affichage de la liste de classement n'a aucune valeur contractuelle, elle ne devient définitive qu'à l'expiration du délai de deux mois du recours contentieux.

Les étudiants admis en deuxième année de Médecine (DFGSM2) ou en deuxième année d'Odontologie (DFGSO2) ou en deuxième année de Pharmacie (DFGSP2) ou en 2^{ème} année des sciences maïeutiques (DFGSM2) à l'issue du Concours de **2019** devront obligatoirement prendre possession de leur poste au titre de l'année universitaire **2019-2020**.

S'ils ne s'inscrivaient pas, ils seraient considérés comme démissionnaires. Leur poste serait attribué à un autre étudiant classé.

STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS :

Un stage d'initiation aux soins infirmiers, non rémunéré, effectué de manière continue à temps plein pendant deux semaines au Centre Hospitalier de la Polynésie Française (CHPF) sera organisé à l'issue des résultats pour les candidats admis en 2^{ème} année de Médecine ou d'Odontologie.

Les étudiants devront justifier des vaccinations à jour contre l'hépatite B (3 injections : les 2 premières à un mois d'intervalle et la troisième au moins 6 mois après la première injection ; pour ceux vaccinés après l'âge de 13 ans, présenter une preuve sérologique de leur immunisation contre cette maladie), la diphtérie, le tétanos, et la poliomyélite, être vacciné par le BCG et présenter le résultat en millimètres d'une IDR 5 UI de référence.

Pour vérifier si vous remplissez ces conditions, et avoir le temps de vous vacciner le cas échéant, rapprochez-vous dès que possible de votre médecin traitant.

C - Conditions d'admission en première année de l'institut de psychomotricité, de manipulateur en électroradiologie médicale ou de kinésithérapie

1-LE PRINCIPE :

Pour être admis à entreprendre des études dans l'un des trois institut paramédicaux, les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste de classement établie par le jury à l'issue des épreuves du concours (fin de premier semestre et fin de second semestre), avant la levée de l'anonymat.

L'absence d'un candidat à une ou plusieurs épreuves écrites est assimilée à la remise d'une copie blanche et est notée zéro **sauf l'absence à une épreuve spécifique de la filière qui est éliminatoire**. Aucun recours ne pourra être pris en compte.

2-LA LISTE DE CLASSEMENT :

Une absence à une épreuve spécifique d'un concours empêche l'étudiant d'être classé en rang utile sur la liste de ce concours.

3-LE CLASSEMENT EN RANG UTILE :

Les candidats sont classés par ordre de mérite en fonction du total général des notes coefficientées obtenues à l'ensemble des épreuves communes et spécifiques, en tenant compte du nombre maximum de places fixées par les différents instituts.

Les ex-aequo sont classés suivant leurs rangs respectifs dans les épreuves des concours (en tenant compte des coefficients des matières). Lorsqu'un départage est nécessaire, on applique les paramètres suivants dans l'ordre :

Meilleure note à l'UE spécifique :

- l'UE 16s pour le concours de Kinésithérapie
- l'UE 15s pour le concours de Psychomotricité
- l'UE14s pour le concours d'Ergothérapie

En cas d'égalité, meilleure note à :

- l'UE 12s pour le concours de Kinésithérapie

En cas d'égalité, on prend la note la plus élevée de l'UE 7 jusqu'au départage.

Le jury de chaque concours paramédical est présidé par le directeur de l'institut correspondant.

Les enseignants réunis en jury, arrêtent les notes et la liste de classement de chaque filière. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

4-L'ACCEPTATION DE LA PLACE ET L'ADMISSION DANS UN DES TROIS INSTITUTS PARAMÉDICAUX :

-ACCEPTATION : LES CANDIDATS FIGURANT SUR LA LISTE DE CLASSEMENT POUR L'ENTREE DANS UN INSTITUT PARAMEDICAL DOIVENT ACCEPTER PAR ECRIT LEUR PLACE AUPRES DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT.

Masso-kinésithérapie	Ergothérapie
Mme LOZANO Institut des métiers de la santé Rue Francisco Ferrer 33076 BORDEAUX CEDEX Tél : 00-33-5-56-79-54-38 valerie.lozano@chu-bordeaux.fr	Mme LOZANO Institut des métiers de la santé Rue Francisco Ferrer 33076 BORDEAUX CEDEX Tél : 00-33-5-56-79-54-39 valerie.lozano@chu-bordeaux.fr
Psychomotricité	
M. GRABOT Université Bordeaux Segalen Institut de formation en Psychomotricité 3, place de la Victoire 33076 Bordeaux Cedex Tél : 00-33-5-57-57-13-61 Denis.grabot@u-bordeaux2.fr	

Ceux qui ont accepté leur affectation dans une école auront un **délai précisé ultérieurement**, à compter de leur acceptation, pour s'inscrire dans l'institut concerné.

Passé ce délai, ils sont considérés comme ayant renoncé au bénéfice du concours.

NB : Il est demandé aux candidats admis dans plusieurs instituts de prévenir rapidement les Directeurs des instituts s'ils ne prennent pas leur place.

-ADMISSION DEFINITIVE DANS UN DES 3 INSTITUTS :

Elle est subordonnée :

A la production, au plus tard le jour de la rentrée :

-d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychopathologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

-d'un certificat médical de vaccinations contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Ce certificat doit également préciser que le candidat a subi un test tuberculinique et que celui-ci est positif ou que deux tentatives infructueuses de vaccination par le B.C.G. ont été effectuées.

D-Filières de réorientation pour les étudiants inscrits en PACES

Au cours de la PACES, les étudiants qui souhaitent se réorienter peuvent le faire. Ils doivent retirer un formulaire spécifique à la scolarité et le faire signer par le responsable pédagogique. Les filières de réorientation correspondent à la carte de formation offerte en L1 à l'UPF.

Pour les étudiants ayant participé aux épreuves de la PACES, ils ont la possibilité de demander leur admission en 3^{ème} semestre de licence. Cette admission ne leur sera accordée qu'après étude de leur dossier par une commission ad hoc.

COEFFICIENTS ATTRIBUES AUX DIFFERENTES UE EN FONCTION DU CONCOURS CHOISI

	ECTS	Coefficients						
		Médecine	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique	Kinésithérapie	Psychomotricité	Ergothérapie
UE communes semestres 1 et 2								
Semestre 1								
UE1A Atome-Biomolécules-Génome-Bioénergétique-Métabolisme	3	0,5	0,5	1,3	0,5	0,1	0	0
UE2A La cellule et les tissus	6	1,2	1,2	1,2	1,2	0,7	0,5	0,5
UE3A Organisation des appareils et système: bases physiques des méthodes d'exploration	6	1	1,2	0,9	0,9	0,4	0,1	0
UE4 Évaluation des méthodes d'analyse appliquée aux sciences de la vie et de la santé	4	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,5	0,5
UE6 Initiation à la connaissance du médicament	4	0,9	1	1,4	1	0,3	0,5	0,1
UE7 Santé, Société, Humanité	9	1,2	1,3	1,2	1,4	2	2,5	2,4
Semestre 2								
UE1B Atome-Biomolécules-Génome-Bioénergétique-Métabolisme	8	1,4	1,3	1,4	1,4	0,2	0	0
UE2B La cellule et les tissus	2	1,1	1	0,7	1,1	0,7	0,5	0,5
UE3B Organisation des appareils et des systèmes : aspects fonctionnels	2	0,9	0,8	0,7	0,8	0,3	0,1	0
UE5 Organisation des appareils et des systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels	2	1	0,8	0,4	0,9	2	2	2
UE spécifiques (uniquement en semestre 2)								
UE 8s Maïeutique	6	0	0	0	2	0	0	0
UE 9s Médecine	6	2	0	0	0	0	0	0
UE 10s Odontologie	6	0	2	0	0	0	0	0
UE 11s Pharmacie	6	0	0	2	0	0	0	0
UE16sp Kinésithérapie	3	0	0	0	0	2,5	0	0
UE 15sp Psychomotricité	3	0	0	0	0	0	2,8	0
UE 14sp Ergothérapie	3	0	0	0	0	0	0	3
UE 12sp Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	3	0	0	0	0	2	0,5	1

DUREE DES EPREUVES

UE	Libellé de l'épreuve	durée
Semestre 1		
1A	Atomes-Biomolécules-Bioénergétique	45 minutes
2A	La cellule et les tissus	1h20
3A	Organisation des appareils et des systèmes : bases physiques des méthodes d'exploration	1h30
4	Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	45 minutes
6	Initiation à la connaissance du médicament	45 minutes
7	Santé, Société, Humanité	1h45
Semestre 2		
UE communes		
1B	Biomolécules-Génome-Bioénergétique-Métabolisme	1h30
2B	La cellule et les tissus	45 minutes
3B	Organisation des appareils et des systèmes : aspects fonctionnels	1h00
5	Organisation des appareils et des systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels	30 minutes
UE spécifiques		
8s maïeutique	Unité foeto-placentaire	15 minutes
8s maïeutique + 9s médecine	Anatomie du bassin et de l'appareil génital masculin et féminin	30 minutes
9s médecine	Organogenèse	15 minutes
10s odontologie	Morphogenèse cranio-faciale Anatomie tête et cou	45 minutes
11s pharmacie	De la molécule au médicament	45 minutes
UE spécifiques paramédicaux		
12sp	Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	30 minutes
14sp	Ergothérapie	45 minutes
15sp	Psychomotricité	1h00
16sp	Kinésithérapie	30 minutes